

Compte rendu de la commission développement du 10 avril 2008

Présents : Coulon Eric (CN Trégastel), Fautrat Arnaud (CN St Cast), Nivet Hervé (CN Port-Blanc), Le Dantec Nicolas (CN Binic), Gaubert Pierre (CMVSB), Pelgrin Danièle (SN SQP), Furet Yvon (CDV22)

- **Formation continue : proposition des thèmes de formation 2008/2009**

Une première formation à la gestion des centres nautiques s'est déroulée en février 2008 avec 7 participants. Le principe de ces formations est d'apporter un complément de formation aux professionnels du nautisme tout en utilisant les droits à formation et les fonds de la formation continue qui sont pour l'instant très peu utilisés dans notre secteur d'activité. Pour la mise en place de ces formations nous pouvons faire appel à tous types de prestataires en fonction des compétences nécessaires (centres nautiques, prestataires privés,.....), le coût étant calculé de façon à avoir une prise en charge totale par les organismes collecteurs des fonds de la formation continue.

Projet de formation 2008/2009 :

- **Stage de gestion d'un centre nautique :** Lecture et analyse d'un bilan et d'un compte de résultat. Construction et mise en place de tableaux de bord de gestion. Calcul de coût de revient sur différentes prestations nautiques.
- **Stage de gestion de production dans un centre nautique :** Planification des tâches, répartition et organisation du temps de travail.
- **Stage technique :** Connaissance technique et adaptation pédagogique à un bateau spécifique (habitable, voile légère,..)
- **Stage pédagogique :** Adaptation pédagogique aux différents publics et aux différentes formes d'enseignement.

Formations destinées aux professionnels et aux bénévoles des centres nautiques pouvant se dérouler dans le cadre des assises départementales des centres nautiques :

- Elaboration du plan de formation d'un centre nautique
- Organisation du temps de travail dans un centre nautique

- **Convention collective du sport**

- **Rappel des éléments principaux :**

- Obligation légale de l'application de cette convention sport à notre secteur d'activité depuis le 21 novembre 2006. La convention collective du sport règle, sur l'ensemble du territoire y compris les D.O.M., les relations entre les employeurs et les salariés des entreprises exerçant leur activité principale dans l'un des domaines suivants :
 - organisation, gestion et encadrement d'activités sportives
 - gestion d'installations et d'équipements sportifs
 - enseignement, formation aux activités sportives et formation professionnelle aux métiers du sport
 - promotion et organisation de manifestations sportivesA titre indicatif, les activités concernées par le champ d'application de la convention collective nationale du sport relèvent généralement des codes N.A.F.926 A et 926 C.

- **Respect des minimums conventionnels en fonction des groupes**
 La rémunération individuelle est librement fixée par l'employeur au regard des exigences du poste considéré (degré d'autonomie, de responsabilité et de technicité requis) et des compétences du salarié (formation professionnelle, expérience acquise,...).
 L'horaire pris en compte pour la détermination des minima est l'horaire correspondant à la durée légale, ne tenant pas compte des heures supplémentaires.
 Pour le groupe 1 à 6, le salaire mensuel brut ne peut pas être inférieur aux salaires définis par le tableau suivant :
 Le SMC est fixé à 1245 € au jour de l'extension, ou au plus tard le 1er septembre 2007.
 Au 1^{er} janvier 2008, le SMC est fixé à 1261 €.

Groupe Majoration

- Groupe 1 SMC majoré de 4,0 %
- Groupe 2 SMC majoré de 7,5 %
- Groupe 3 SMC majoré de 17,5 %
- Groupe 4 SMC majoré de 25,0 %
- Groupe 5 SMC majoré de 40,0 %
- Groupe 6 SMC majoré de 75,0 %

Pour les groupes 7 et 8, le salaire annuel brut ne peut pas être inférieur aux salaires définis par le tableau suivant :

Groupe Majoration

- Groupe 7 25 SMC
- Groupe 8 29 SMC

- Obligation d'une prévoyance pour tous les salariés
- Pour plus de détails consulter le texte intégral de la convention à l'adresse suivante : <http://www.cosmos.asso.fr/art.php?id=3979>
- Enquête NEB sur l'emploi dans le nautisme à consulter à l'adresse suivante : <http://www.bretagne-info-nautisme.fr/Chiffres-cles-2007-des-pratiques.html>
- Synthèse des questionnaires clubs sur l'application de la convention sport (ce travail sera prolonger de façon à compléter les réponses, pour l'instant 10 réponses sur 20 clubs susceptibles d'appliquer cette convention)

	Groupe retenu par l'employeur
Moniteur fédéral	Moyenne groupe 2
BE saisonnier encadrant	Moyenne groupe 3
BE permanent encadrant	Moyenne groupe 4
BE permanent encadrant+responsable équipe moniteur l'été	Moyenne groupe 4
BE permanent encadrant+fonction de direction	Moyenne groupe 6 (5 à 7)
Secrétaire	Moyenne groupe 3
Directeur administratif	Moyenne groupe 7
Autre	

- **Suivi des outils de promotion :**

- Création d'un flyer nautisme avec la collaboration du CDT: Ce Flyer recense tous les prestataires nautiques du département ainsi que les activités proposées. Il est utilisé à l'occasion du Salon Nautique de Paris, sur tous les salons de proximité comme le marché du Tourisme et il est envoyé par courrier lors de demandes de renseignements au CDV 22.
- Portail Internet Nautisme Côtes d'Armor : Ce portail est très visité (225263 visiteurs depuis sa création), il faut donc le maintenir à jour régulièrement afin maintenir sa pertinence. Rappel : chaque club possède des codes d'accès à sa zone d'administration lui permettant de mettre à jours ses éléments d'information. Le club peut également consulter les statistiques d'accès aux pages du site. Pour tout renseignement contacter le CDV 22.
- Débat sur d'autres possibilités de promotion du nautisme : Par exemple mettre en place une campagne de spot télé avant la saison comme cela est fait pour le ski. Ce genre d'action n'est pas de notre compétence par rapport au budget nécessaire mais nous pouvons faire remonter l'idée au niveau départemental et régional.

- **Nouveaux produits (quelques exemples) :**

- Mini stage + raid (CN Port-Blanc)
- Stage mixte PAV/stand up paddle (CMV St Brieuc)